



# REGLEMENTATION PRET D'EQUIPEMENT AUX FAMILLES BULLETIN D'ADHESION – RECYCLERIE

Envoyé en préfecture le 19/12/2025  
Reçu en préfecture le 19/12/2025  
Publié le  
ID : 085-218501138-20251216-DEL2512256-DE

25-101

109 Bd Louis Blanc – 85932 La Roche sur Yon Cedex 9 – Tél : 3230 (prix d'un appel local) – [www.caf.fr](http://www.caf.fr)

**Emetteur** : A. Morilleau

La Caf de la Vendée propose différentes aides à l'intention de ses familles allocataires dans le cadre de la Réglementation des Aides Financières aux Familles, lesquelles ont vocation à :

- Aider les familles à concilier vie familiale et vie professionnelle et soutenir la fonction parentale ;
- Faciliter les conditions de logement et un cadre de vie de qualité pour les familles ;
- Créer les conditions favorables à l'autonomie, l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

Aussi, des **prêts sans intérêt** peuvent être consentis aux familles allocataires de la CAF pour leur permettre l'acquisition d'articles ménagers et mobiliers. En s'appuyant sur un partenariat privilégié avec les recycleries du département, la Caf entend simplifier les démarches des familles et les inciter à consommer de façon responsable, tant sur l'aspect écologique et environnemental de la démarche que sur la logique d'économie sociale et familiale.

Je soussigné(e) ....., responsable légal de la  
Recyclerie.....  
Sise .....,

Adhère au dispositif "Prêt d'Equipement aux Familles – Recyclerie", proposée par la Caf de la Vendée dans la cadre de sa Réglementation des Aides Financières aux Familles.

A cet effet, j'accepte :

- De suivre la réglementation et le mode opératoire afférents du "Prêt d'Equipement aux Familles – Recyclerie" dispensés par la Caf de la Vendée
- Que la Recyclerie que je représente soit citée sur les documents de communication à destination des familles de Vendée et de fournir tous les éléments permettant d'identifier celle-ci.

Je prends acte que cette adhésion n'a pas d'échéance dans le temps mais qu'à tout moment, je peux résilier cette adhésion, laquelle prendra effet dans le cadre d'une Commission d'Action Sociale de la Caf permettant de modifier la Réglementation des Aides Financières aux Familles (environ 4 / an).

Date : .....

Qualité : .....

Signature :